
LE RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC

**SECTEUR
COLLÉGIAL
Juin 2023**

**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
LIGUES DE CONFÉRENCE DIVISION 2
CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DIVISION 2**

VOLLEYBALL DIVISION 2

ARTICLE 1 RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur seront celles de Volleyball Canada, édition la plus récente.

1.1 Système de pointage

2 de 3 sets, les 2 premiers sets étant de 25 points alors que le 3^e est un de 15 points, avec temps morts de 60 secondes.

1.2 Participation des joueurs

Une équipe peut être composée d'un maximum de quatorze (14) joueurs pour disputer un match.

Les joueurs admissibles à participer au championnat provincial sont ceux inscrits sur les listes d'admissibilité fournies par les secrétariats de conférence.

Pour les équipes qui ont plus de quatorze (14) joueurs admissibles à participer à un tournoi régulier ou au championnat, l'entraîneur devra faire connaître au responsable, les noms des participants avant de se présenter pour la rencontre de façon à pouvoir préparer la feuille de pointage et valider les noms des joueurs participants.

1.3 Bris d'égalité

L'on utilise le bris d'égalité de Volleyball Canada :

1.3.1 Si deux équipes ou plus sont à égalité après la ronde préliminaire, les critères suivants seront appliqués, dans l'ordre:

1.3.1.1 L'équipe ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribué le meilleur classement;

1.3.1.2 L'équipe ayant le meilleur quotient de parties gagnées/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribué le meilleur classement;

- 1.3.1.3 L'équipe ayant le meilleur quotient de parties gagnées/perdus, tenant compte de tous les matchs de la ronde, se verra attribué le meilleur classement;
- 1.3.1.4 L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte des parties jouées entre les équipes à égalité, se verra attribué le meilleur classement;
- 1.3.1.5 L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte de toutes les parties de la ronde, se verra attribué le meilleur classement;
- 1.3.1.6 Tel que déterminé par le Comité Organisateur (ex: partie supplémentaire, tirage au sort, etc.)

Lorsque vous appliquez ce règlement en cas de bris d'égalité vous devez suivre les procédures suivantes:

- 1) Lorsque deux équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- 2) Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

NOTE : Cela signifie que s'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère "b" réussit à déterminer X comme la première, Y comme la deuxième et Z comme la troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée.

Cependant, si le critère "b" détermine que X est première, mais qu'il y a toujours égalité entre Y et Z, alors le classement de ces équipes sera déterminé par l'application du critère "c" et ainsi de suite si nécessaire. Ne revenez pas au critère "a" encore, mais passez aux critères suivants en utilisant les résultats des équipes X, Y et Z pour tous les critères.

1.4 Équipement des joueurs

Les maillots et les culottes ("shorts") des joueurs d'une équipe doivent être uniformes et de même couleur.

1.5 Ballons (modif. 06-22)

Le ballon utilisé devra être le modèle MVA 200 ou le modèle V200W de Mikasa, et ce, pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. Le collègue hôte du tournoi déterminera le ballon de match parmi les deux modèles identifiés. Lors d'une partie, les équipes pourront utiliser l'autre modèle, pourvu que les deux équipes soient en accord et qu'elles fournissent le ballon.

1.6 Échauffement

- 1.6.1 Un minimum de dix (10) minutes pour échauffement est prévu sur le terrain avant une rencontre.
- 1.6.2 Cette période d'échauffement débute dès que le match précédent se termine.

1.6.3 Ce dix (10) minutes pour échauffement sur le terrain est réparti de façon que chacune des équipes occupe seule le terrain pendant cinq (5) minutes. C'est l'arbitre qui détermine la première équipe à occuper le terrain (pile ou face) et qui tient le temps.

1.6.4 Lors de leur première rencontre de la journée, les collègues impliqués doivent bénéficier d'un cinq (5) minutes supplémentaires sur leur demi-terrain qui s'ajoute aux dix (10) minutes d'échauffement tel que spécifié à l'article 1.5.3.

1.7 Les retards

Les matchs débutent à l'heure prévue selon l'horaire ou selon les directives émises par les comités organisateurs ou les responsables des tournois.

1.8 Libéros

Chaque équipe a le droit de désigner dans la liste des joueurs de la feuille de match jusqu'à deux (2) joueurs spécialisés en défense « Libéros ».

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DES PROGRAMMES SPORTIFS

2.1 Les suspensions

2.1.1 Tout étudiant-athlète, entraîneur ou autre personne expulsé d'un match régulier ou hors-concours à la suite d'une disqualification sera suspendu automatiquement pour le(s) match(s) suivant(s) qui sera (ont) joué(s) par son équipe et lorsque nécessaire, son cas sera référé au commissaire.

2.2 Sanctions durant la partie

Les règles de sanctions en vigueur sont celles des règlements du secteur collégial, édition la plus récente, sauf pour les exceptions suivantes :

2.2.1 Carton jaune (Avertissement)

L'attribution d'un carton jaune à un joueur, l'entraîneur-chef ou tout membre du personnel au banc représente un avertissement sans autre conséquence.

2.2.2 Carton rouge (Pénalisation)

Lorsqu'un joueur, l'entraîneur-chef ou tout membre du personnel au banc se mérite un carton rouge, l'adversaire gagne 1 point et le service.

2.2.3 Cartons jaune et carton rouge présentés ensemble (Expulsion)

Lorsqu'un joueur, l'entraîneur-chef ou tout membre du personnel au banc se mérite un carton rouge et un jaune ensemble, celui-ci est exclus du set en cours. La personne sanctionnée doit rester dans l'aire de pénalité.

2.2.4 Cartons jaune et carton rouge présentés séparés (Disqualification)

Lorsqu'un joueur, l'entraîneur-chef ou tout membre du personnel au banc se mérite un carton rouge et un jaune séparé, celui-ci est exclu du match et doit quitter l'enceinte de jeu. Il est automatiquement suspendu pour le prochain match.

2.3 Cumulatif des points de démerite pour geste antisportif

Tout joueur ou entraîneur est suspendu automatiquement pour le match régulier suivant à disputer par son équipe, pendant la saison et les éliminatoires lorsqu'il cumule l'équivalent de 5 points de démerite selon l'échelle suivante :

	CARTONS	POINT DE DÉMÉRITE
AVERTISSEMENT	Jaune	1
PÉNALISATION	Rouge	2
EXPULSION	Jaune-Rouge ensemble	4
DISQUALIFICATION	Jaune-Rouge séparé	Aucun
Suspension d'un (1) match lorsqu'on a accumulé un total de 5 points de démerite		

Le cumul des points de démerite se poursuit durant les éliminatoires menant aux championnats. Au début des championnats de conférence, tous les joueurs voient leur dossier (points de démerite) remis à zéro.

2.3.1 Une carte donnée au banc pour geste antisportif est portée au dossier de l'entraîneur-chef.

2.3.2 Au cumul de son cinquième (5e) point de démerite (selon le tableau de l'article 2.3), le joueur ou l'entraîneur est suspendu pour le prochain match à disputer par son équipe.

Le contrôle du cumul des points de démerite est de la responsabilité de l'entraîneur et de l'institution.

2.3.3 Lorsqu'un cumulatif dépasse cinq (5) points de démerite, le prochain calcul ne commence pas à zéro mais bien au chiffre arrêté dans le calcul.

Exemple : un joueur qui a déjà quatre (4) points de démerite et qui reçoit une carte rouge (valeur de 2 points de démerite) voit son cumulatif monter à six (6) points de démerite. Il est donc suspendu pour la prochaine partie et son cumul de points de démerite débute à un (1) et non à zéro (0).

2.3.4 Tout joueur ou entraîneur suspendu pour un cumul de points de démerite ou pour une disqualification pendant la saison régulière se verra déclaré inadmissible à faire partie de l'équipe d'étoiles de la ligue.

ARTICLE 3 LES OFFICIELS

Toutes les rencontres seront arbitrées par des officiels reconnus par le RSEQ.

ARTICLE 4 LE PERSONNEL

Pas plus de quatre (4) personnes peuvent accompagner l'équipe au banc des joueurs (entraîneurs inclus).

ARTICLE 5 INSCRIPTION DE LA DÉLÉGATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

- 5.1 Le RSEQ en collaboration avec le comité organisateur rend disponibles sur internet les formulaires d'inscription des athlètes au moins trente (30) jours avant la date de l'événement.
- 5.2 Le comité organisateur et le RSEQ reçoivent les formulaires d'inscription par courriel des coordonnateurs des conférences
Cégep ----> coordonnateur ----> Comité organisateur et le RSEQ.
- 5.3 La vérification de l'admissibilité se fera par le secrétariat des conférences en respect de la réglementation administrative.
- 5.4 Un joueur non inscrit sur le formulaire officiel n'est pas admissible à jouer le 1^{er} match. Il sera intégré sur la liste des joueurs admissibles après que le collège concerné en aura fait la vérification pour la soumettre au commissaire.
- 5.5 Les formulaires d'inscription doivent parvenir au comité organisateur et au RSEQ au plus tard le lundi précédent l'événement.

ARTICLE 6 ACCÈS AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

- 6.1 Nombre d'équipes ayant accès au provincial et leur provenance:

6.1.1 Section féminine

Conférence Sud-Ouest : 4 équipes
Conférence Nord-Est : 4 équipes

6.1.2 Section masculine

Conférence Sud-Ouest : 4 équipes
Conférence Nord-Est : 4 équipes

- 6.2 Championnats de conférence:

6.2.1 Nord-Est

Féminin

Centre-du-Québec : 3 équipes
Québec/Chaudière-Appalaches/ Est-du-Québec : 3 équipes
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord : 2 équipes

Masculin

Centre-du-Québec : 4 équipes
Québec/Chaudière-Appalaches/ Est-du-Québec : 4 équipes

6.2.2 Sud-Ouest (Féminin et Masculin)

Les équipes seront sélectionnées dans le processus des éliminatoires de la ligue.

ARTICLE 7 FORME DE RENCONTRE (F-M) POUR LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL

7.1 Formule : une vraie double élimination, **sauf en finale**

L'horaire des premiers « blocs » du championnat seront déterminés en fonction de l'équipe la mieux semée de la conférence hôte, qui débutera le tournoi (voir annexe 2).

7.2 Formule des matchs

Les matchs sont des 2 de 3 sets (référence : livre des règlements de Volleyball Canada).

ARTICLE 8 MÉRITE SPORTIF

8.1 Bannière aux équipes championnes féminines et masculines.

Médailles aux membres des équipes féminines et masculines selon la formule suivante:

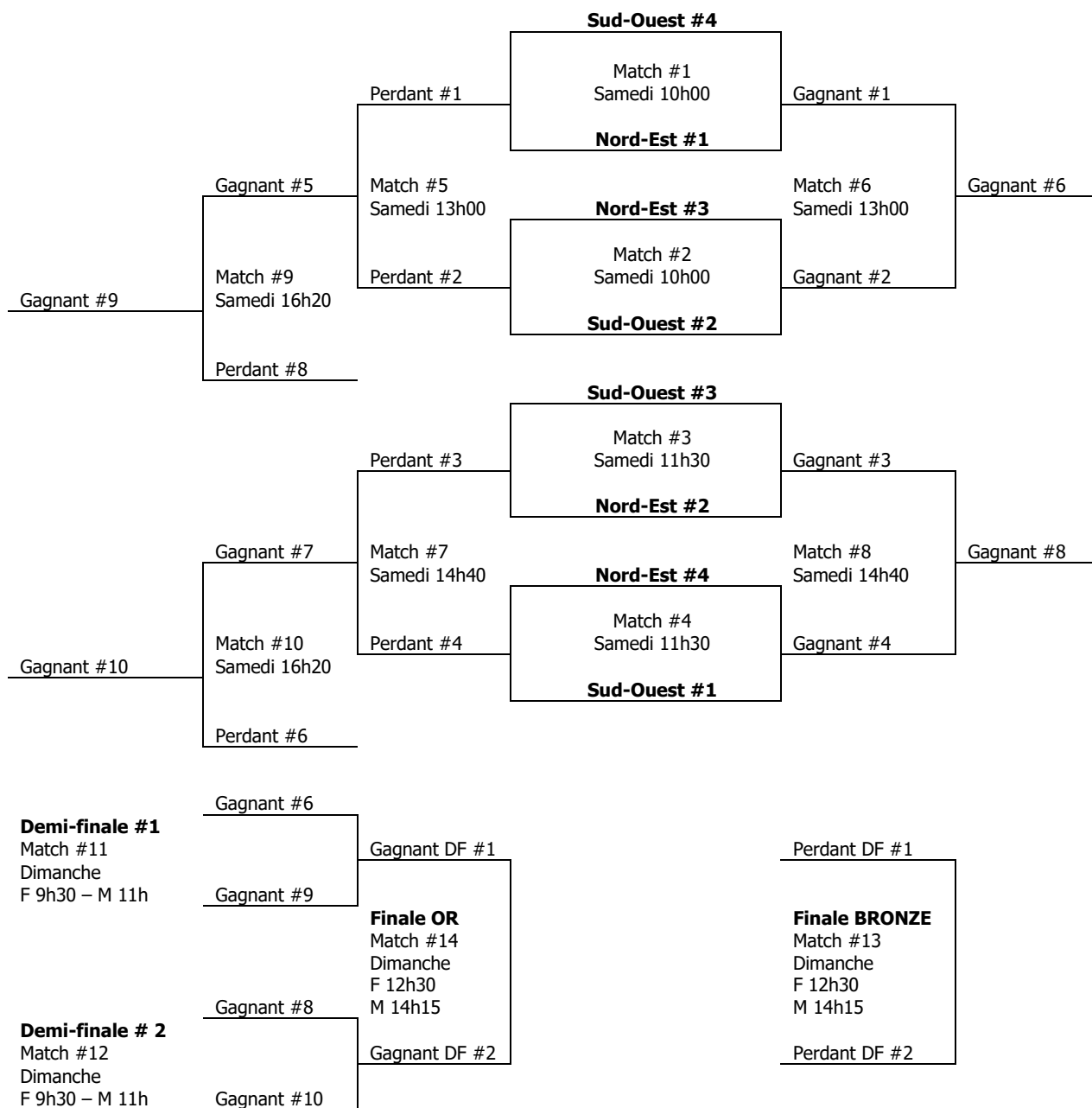
- Champions: médailles d'or (maximum 20)
- Finalistes: médailles d'argent (maximum 20)
- Troisièmes: médailles de bronze (maximum 20)

Un athlète par excellence sera identifié en féminin et en masculin par le comité organisateur.

NOTE: D'autres mérites sportifs peuvent être attribués selon les ententes avec les commanditaires et sur recommandation du comité organisateur. Exemple : Équipe d'étoiles.

*NB/RC/MJ/DL
juin 2023*

**CHAMPIONNATS PROVINCIAUX COLLÉGIAUX
 VOLLEYBALL FÉMININ ET MASCULIN**



Note 1 : L'horaire des finales (bronze et or) peut être modifié par le comité organisateur.

Note 2 :

Horaire des premiers blocs Hôtes : CQ et SO			Horaire des premiers blocs Hôtes : QCA et SLSJ		
Heures	Visiteurs	Receveurs	Heures	Visiteurs	Receveurs
10h00	NE 4	SO 1	10h00	SO 4	NE 1
10h00	SO 3	NE 2	10h00	NE 3	SO 2
11h30	NE 3	SO 2	11h30	SO 3	NE 2
11h30	SO 4	NE 1	11h30	NE 4	SO 1